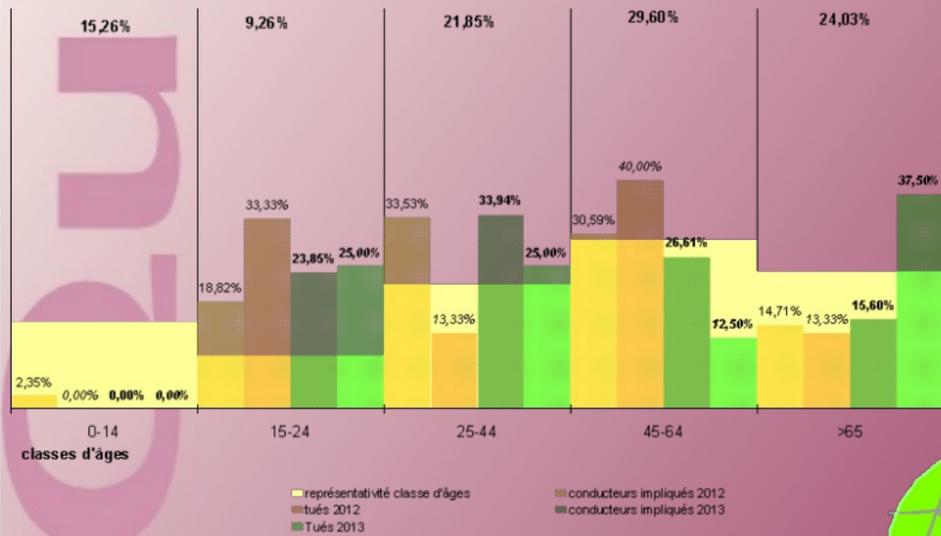


Les conducteurs de VL représentent 76 % des impliqués dans les accidents. Le nombre de conducteurs impliqués est inférieur à celui de l'année 2012 sur la même période (respectivement 109 et 180). Les conducteurs de 15-24 ans sont toujours impliqués de façon importante par rapport à leur représentativité dans la population périgourdine. Ce sont les conducteurs de moins de 45 ans qui sont les plus impliqués dans les accidents recensés (plus de 57 %) alors qu'ils ne représentent qu'un tiers de la population.

rapport conducteurs impliqués/tués selon les tranches d'âges et leur représentativité dans la population Périgourdine



(Principe de lecture : la tranche d'âge 15-24 qui représente 9,26 % de la population périgourdine, correspond à 23,05 % des conducteurs impliqués en 2013 dans des accidents corporels de la circulation contre 18,82 % en 2012 pour la même période, et 25 % des conducteurs tués en 2013 contre 33,33 % en 2012)



C'est majoritairement sur voies départementales (48) et communales (7) que se produisent les accidents corporels recensés.



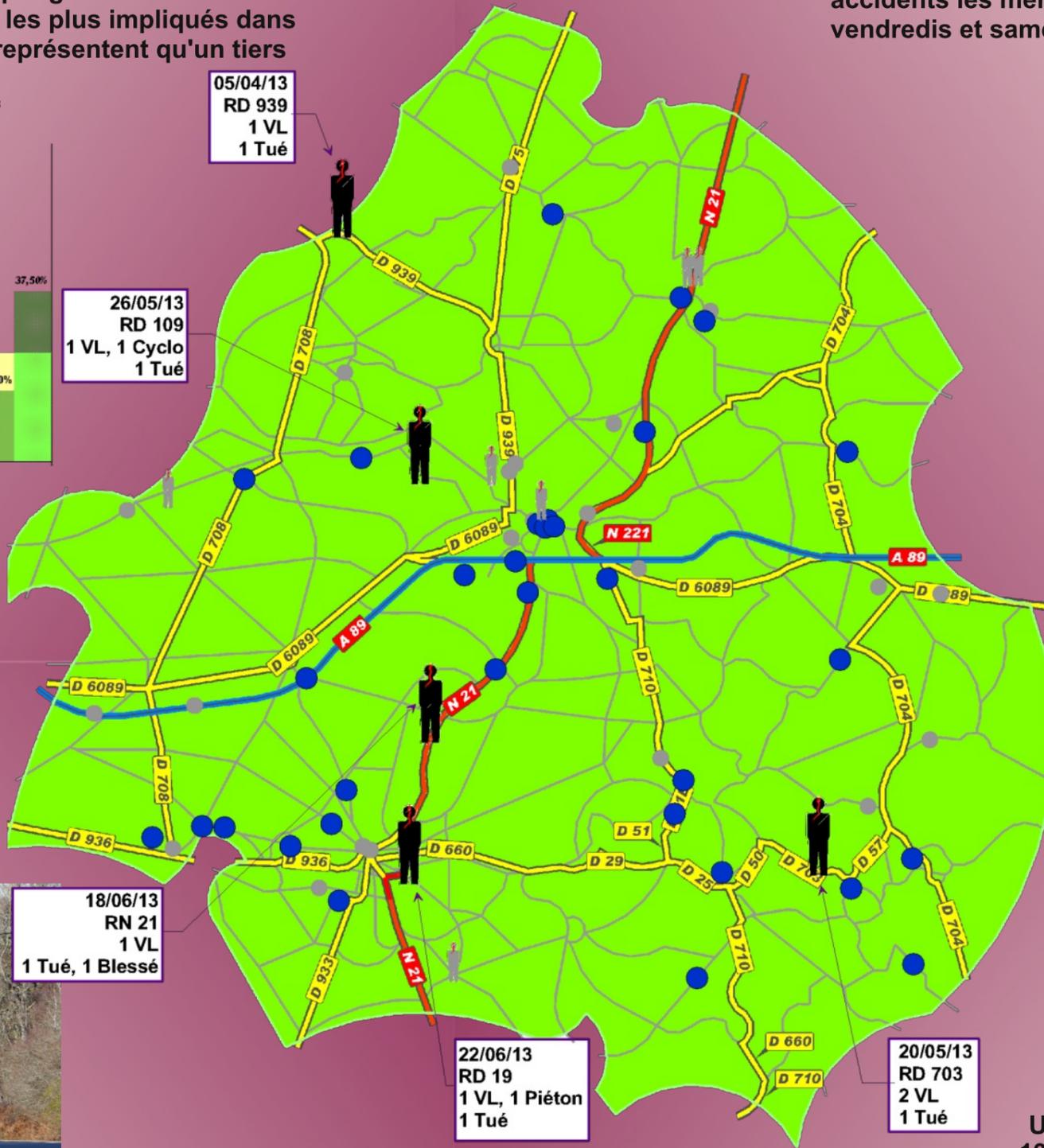
La répartition géographique est diffuse sur tout le territoire du département, même si une faible accumulation s'observe à proximité des grandes agglomérations.

Les accidents corporels recensés sont 2 fois plus importants hors agglomération (48) qu'en agglomération (24). 3 tués (2 piétons et 1 Cyclomotoriste) sont à déplorer en agglomération.

A noter 2 accidents mortels sur la RN 21 ayant fait 3 morts.

Les accidents corporels recensés depuis le début de l'année 2013 ont plutôt lieu les mercredis, vendredis et samedis, jours différents de l'année 2012 à la même période. Le mois de mai est le plus accidentogène depuis le début de l'année.

Les horaires les plus sensibles sont de 11 h à 12 h avec 3 accidents les mercredis, et de 17 à 18 h avec 3 accidents les vendredis et samedis.



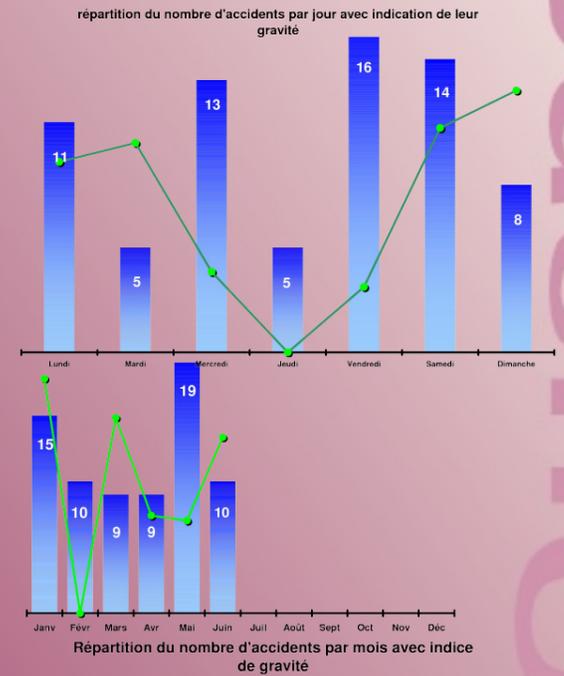
05/04/13
RD 939
1 VL
1 Tué

26/05/13
RD 109
1 VL, 1 Cyclo
1 Tué

18/06/13
RN 21
1 VL
1 Tué, 1 Blessé

22/06/13
RD 19
1 VL, 1 Piéton
1 Tué

20/05/13
RD 703
2 VL
1 Tué



(Principe de lecture : l'indice de gravité, courbe verte, correspond au nombre de tués calculé pour 100 accidents. exemple : en Mai, où l'on dénombre le plus d'accidents, le nombre de tués pour 100 accidents, donc l'indice de gravité, est moins important que pour le mois de Mars qui compte sensiblement moitié moins d'accidents - 2/19x100 pour Mai, 2/9x100 pour Mars)

72 accidents ont été recensés au 1^{er} semestre ; 82 % concernent des collisions entre véhicules ou avec piéton.

Une moitié des accidents (36) fait suite à une perte de contrôle d'un ou de plusieurs véhicules, certains après assoupissement.

Une alcoolémie infractionnelle est avérée chez 13 conducteurs. 9 de ces conducteurs ont eu un accident seul, sans collision avec d'autres véhicules. 6 conducteurs sont positifs au cannabis, la quasi totalité avec une alcoolémie infractionnelle.

11 accidents sont dûs à un refus de priorité ou une manoeuvre hasardeuse (demi-tour, dépassement,...).

13 piétons ont été heurtés par des véhicules, 6 hors des passages protégés, 2 sont décédés.

VL = Véhicule Léger
VU = Véhicule Utilitaire
PL = Poids Lourd
BH = Blessé Hospitalisé
BNH = Blessé Non Hospitalisé

Journée alternative aux contraventions le 13 juin 2013, au peloton autoroutier de Saint Astier

La mission sécurité routière de la préfecture et les gendarmes de l'escadron départemental de sécurité routière (EDSR) sous l'égide du procureur de la république ont organisé une journée alternative aux contraventions, avec pour objectif de privilégier l'aspect pédagogique et de sensibiliser les conducteurs à une conduite sécurisée. 25 personnels de l'EDSR, 11 animateurs dont le directeur départemental du SAMU, un sapeur pompier, la Prévention Routière, des intervenants départementaux de sécurité routière (IDSR) bénévoles étaient présents pour cette journée particulière.

54 usagers de la route ont été interpellés : 45 d'entre eux ont accepté l'alternative à la sanction. Ils ont participé à 3 ateliers en échange de la contravention (amende + perte de points) à laquelle ils s'exposaient. 9 ont refusé l'alternative et ont été verbalisés par procès verbal électronique (PVE).

Les infractions se répartissent comme suit :

29. pour des vitesses < 20 km/h et < 30 km/h au dessus de la vitesse légale autorisée

- 5 pour défaut de port de la ceinture
- 5 pour l'usage d'un téléphone au volant
- 2 pour franchissement de ligne continue
- 1 pour refus de priorité
- 1 pour non respect du stop
- 2 pour non apposition du « A » jeune conducteur



TOUT AU LONG DES VACANCES D'ETE QUELQUES CONSEILS POUR CIRCULER EN TOUTE SECURITE

Les périodes estivales sont synonymes de nombreux déplacements. Les mois de juillet et d'août sont traditionnellement les plus meurtriers de l'année. Au moment où nous nous apprêtons à nous rendre sur le lieu de vacances ou à en revenir, la vigilance la plus totale s'impose.

Avant de partir il vous faut vérifier quelques équipements de votre véhicule et ne pas oublier quelques conseils de comportement et adopter les bons réflexes :

Anticiper votre départ et consulter les prévisions de circulation de Bison futé

Bien préparer et vérifier l'état de votre véhicule (coffre de toit de préférence à une galerie,

vérifier la pression des pneumatiques)

Respecter les règles du code de la route

- J'adapte ma vitesse aux circonstances et aux limitations
- Je vérifie que les ceintures de sécurité sont bien attachées même à l'arrière

Ne pas consommer d'alcool ou de drogues avant de prendre le volant

Rester concentré sur votre conduite et elle seule

- Je ne décroche pas mon téléphone et si je me sens fatigué, je m'arrête ou je passe le volant
- Je respecte les distances de sécurité

Respecter les autres usagers pour mieux partager la route avec eux

La nuit, le risque d'accident est 2 fois plus élevé que le jour

Je suis responsable de la sécurité routière, je me rappelle que les accidents sur la route ne sont jamais une fatalité, qu'il n'y a pas de petites infractions seulement de graves conséquences. J'agis pour une route plus sûre.

**ENSEMBLE PARTAGEONS LA ROUTE
BONNES VACANCES**

DDT24

SCAT Téléphone : 05 53 45 57 20

OTSR Télécopie : 05 53 45 51 21

cité administrative messagerie : ddt-scat-securite-cotsr@dordogne.gouv.fr

24024 Périgueux cedex



PRÉFET
DE
DORDOGNE

dordogne baromètre trimestriel

1 2

L'insécurité routière au 2^{ème} trimestre 2013

bilan mensuel 2013	Janv	Févr	Mars	Avr	Mai	Juin	Juill	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Cumul
Accidents	15	10	9	9	19	10							72
Tués	4	0	2	1	2	2							11
Blessés	17	12	13	12	24	14							92

bilan mensuel 2012	Janv	Févr	Mars	Avr	Mai	Juin	Juill	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Cumul
Accidents	21	8	22	25	21	25	19	17	20	18	9	16	122
Tués	5	1	6	4	4	4	1	2	7	5	2	4	24
Blessés	26	9	24	43	29	32	25	21	26	26	10	18	163

La tendance à la baisse de l'accidentalité du 1^{er} trimestre s'accroît encore. En effet, le premier semestre de l'année 2013 se démarque nettement de celui de l'année 2012 qui suivait une pente ascendante catastrophique.

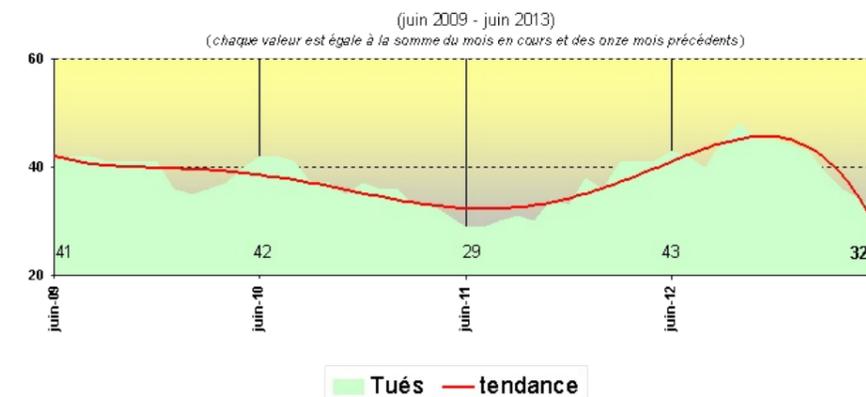
En année glissante le nombre de tués diminue fortement (- 11 tués) sur les 6 premiers mois de l'année. Ce sont 13 tués de moins par rapport au 1^{er} semestre de 2012, soit plus de moitié moins.

Tous les indicateurs (accidents corporels, blessés, tués) sont nettement à la baisse mais la gravité recensée est toujours importante et l'on dénombre toujours plus de 1 victime par accident (1,43 victimes par accident corporel recensé).

Le caractère rural du département est un élément d'explication : les accidents y sont plus violents qu'en agglomération et sont souvent liés à des vitesses inadaptées aux routes de campagne.

Ce constat est permanent. Il est à noter que les taux d'alcoolémie relevés dépassent régulièrement 1 g par litre de sang voire les 3 g par litre de sang.

Evolution du nombre de tués en dordogne par année glissante



direction départementale des territoires de la dordogne
service connaissance et animation territoriale
observatoire et techniques de sécurité routière

**SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES**

L'éco-conduite

est un comportement de conduite citoyen permettant de réduire sa consommation de carburant (jusqu'à 15% d'économie), de limiter l'émission de gaz à effet de serre, responsable du réchauffement climatique, et de réduire le risque d'accident (de 10 à 15%).

la France s'est fixée comme objectif de réduire de 20 % sa consommation d'énergie et ses émissions de gaz à effet de serre liées aux transports.

Plus d'informations sur :

<http://www.bison-fute.equipement.gouv.fr/fr/l-eco-conduite-r171.html>